



CRITERE 1.4

LIEU ET HORAIRES DES COURS THEORIQUE

Les cours sont dispensés par un enseignant de la conduite ;

- THEME ET CODE : Lundi, Mardi, Jeudi, et Vendredi de 18H à 19H
- Mercredi de 14h à 15h
- Samedi de 10h30 à 12h30
- CODE INDIVIDUEL :
- Tous les jours sauf le Jeudi

